

Département de l'AUDE

Commune de CAPENDU

**Réaménagement ANCIENNE PERCEPTION****" SALLE d'EXPOSITIONS "**Parcelle N° 246  
Place de l'Hotel de Ville - 11700 CAPENDU**RPC**  
**REGLEMENT PARTICULIER CONSULTATION**

<p>MAÎTRE D'OUVRAGE</p> <p><b>MAIRIE de CAPENDU</b> <b>Mr le MAIRE</b> <b>JEAN-JACQUES CAMEL</b></p> <p>Place de l'HOtel de Ville 11700 CAPENDU 04.68.79.15.16</p>	<p>Echelle : 1/100°</p> <p>Carcassonne : DECEMBRE 18 -JANVIER 19</p> <p>Vu &amp; Approuvé :</p>	<p>MAITRE D'ŒUVRE</p> <p><b>DELDEBAT-RIVEL</b> <b>ARCHITECTES ASSOCIES</b> <b>06.08.64.64.48</b></p> <p>6, Bd Omer Sarraut 11000 CARCASSONNE 04.68.72.67.98 F:04.68.71.03.19</p>
--	---	--

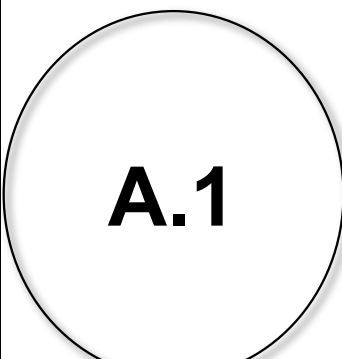
**SPS SOCOTEC - Narbonne Guy GARREC**  
NARBONNE - 04.68.41.11.70 / 06.33.31.59.90

**Bureau de Controle SOCOTEC - Thomas BOURGET**  
CARCASSONNE - 04.68.41.11.70 / 06.34.11.00.64

**BET Structure GCIS - Carcassonne**  
04.68.10.21.93

**BET Fluides CITÉ - Carcassonne**  
04.68.25.33.51

**Economiste CEBAT - Carcassonne**  
04.68.25.62.85

 <p><b>A.1</b></p>	<p>AVANT PROJET - MARS 2018</p>	<p>OPÉRATION N° <b>18-02 CAP</b></p>
	<p><b>PROJET - PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p>	
	<p>DOSSIER CONSULTATION ENTREPRISES</p>	

DÉPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE CAPENDU

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
MAPA**

**RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION  
R.P.C.**

Maître de l'ouvrage  
COMMUNE DE CAPENDU – place hotel de Ville – 11700 CAPENDU

Objet du marché =

**« SALLE D'EXPOSITIONS »  
RÉAMÉNAGEMENT ANCIENNE PERCEPTION**

Date limite de réception des offres :  
**Lundi 21 JANVIER à 17 heures**

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>Article 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 - Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres.....</b>	<b>4</b>
2.1.1 - Maîtrise d'œuvre .....	4
2.1.2 - Contrôle technique.....	4
2.1.3 - Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé .....	4
2.1.4 - Coordination en matière de SSI .....	4
2.1.5 - Ordonnancement, Coordination et Pilotage .....	4
<b>2.2 - Mode de dévolution .....</b>	<b>4</b>
<b>2.3 - Compléments à apporter au C.C.T.P.....</b>	<b>4</b>
<b>2.4 - Variantes et options .....</b>	<b>5</b>
2.4.1 - Options .....	5
2.4.2 - Variantes .....	5
<b>2.5 - Délai d'exécution .....</b>	<b>5</b>
<b>2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation .....</b>	<b>5</b>
<b>2.7 - Délai de validité des offres.....</b>	<b>5</b>
<b>Article 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 4 - JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
<b>Article 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres concerne les travaux relatifs à /

**« SALLE D'EXPOSITIONS »**

**RÉAMÉNAGEMENT ANCIENNE PERCEPTION**

**à CAPENDU**

**Date limite de réception des offres..... lundi 21 Janvier 2019 à 17h00**

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES****2.1 - Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

La présente consultation est passée selon la procédure MAPA Marché à Procédure Adaptée

**2.1.1 Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre, titulaire d'une mission de base, au sens du décret n° 931268 du 29.11.93, est assurée par : **DELDEBAT-RIVEL – Architectes Associés, Mandataire**

**2.1.2 Contrôle technique**

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 sur l'assurance construction.

Le contrôle technique sera effectué par : **SOCOTEC Carcassonne.**

La mission confiée par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique est une mission **LP+LE+SEI+HAND**

**2.1.3 Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé**

La Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé est assurée par : **SOCOTEC**

**2.1.4 Coordination en matière de SSI : Sans objet****2.1.5 Ordonnancement, Coordination et Pilotage : Sans objet****2.2 Mode de dévolution**

Les travaux seront exécutés en 1 tranches de travaux décomposées en 8 lots séparés :

LOT 1 – GROS ŒUVRE & VRD  
 LOT 2 – PLATRERIE-FAUX PLAFONDS  
 LOT 3 – MENUISERIES INT & EXT  
 LOT 4 – ELECTRICITÉ  
 LOT 5 – CHAUFFAGE-VENTILATION & PLOMBERIE  
 LOT 6 – CARRELAGE – FAIENCES  
 LOT 7 – PEINTURE  
 LOT 8 – MOBILIER

**2.3 Compléments à apporter au C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

## 2.4 Variantes et options

### 2.4.1 Options

Chaque candidat doit obligatoirement chiffrer et faire apparaître dans la pièce CDPGF (Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) la ou les options éventuelles de son lot.

Il devra présenter un acte d'engagement pour chaque option de son lot, en plus de l'offre de base.

Liste des options :

RAS

### 2.4.2 Variantes

Chaque candidat doit faire apparaître dans la pièce CDPGF (Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) la ou les variantes autorisées éventuelles de son lot auxquelles il souhaite répondre.

Les variantes ne sont autorisées qu'en complément de l'offre de base avec la ou les options.

Il devra présenter un acte d'engagement pour chaque variante de son lot, en plus de l'offre de base et des offres en option de son lot.

**Une offre incomplète sera éliminée, et considérée comme non étudiée.**

## 2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé l'article B5 de l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

## 2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever une quelconque réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est à télécharger à titre gratuit sur la plateforme de dématérialisation disponible à l'adresse :

du Département de l'Aude : [marchespublics.aude.fr](http://marchespublics.aude.fr)

ou sur le site de la commune : [www.capendu.fr](http://www.capendu.fr)

### Les OFFRES format électronique sont à remettre =

- **par transmission électronique** sur la plateforme du Département de l'Aude à l'adresse suivante : [marchespublics.aude.fr](http://marchespublics.aude.fr)
- **sous format PDF uniquement**

**NOTA 1:** Les offres de prix (CDPGF complété par l'entreprise) devront impérativement être remises avec une offre avec paiement à 45 jours.

**NOTA 2:** Les entreprises sous-traitantes devront être déclarées dans les pièces du marché et présenter les qualifications correspondantes au lot/aux lots pour lequel/lesquels elles souhaitent répondre.

**NOTA 3:** Les candidats qui remettraient une proposition pour plusieurs lots auront à produire :

- en un seul exemplaire:
  - le CCAP
  - et éventuellement, la partie du CCTP commune à tous les lots,
- pour chaque lot considéré isolément :
  - projet de marché, à l'exception du CCAP, de l'éventuelle partie du CCTP commune à tous les lots,
  - le mémoire justificatif

#### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse, selon les critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

Références professionnelles sur des équipements et interventions similaires	40 %
Prix des prestations	40 %
Respect des délais d'exécution	20 %

En ce qui concerne le critère "prix des prestations", il est précisé que le jugement des offres s'effectuera sur le total de la solution de base et des options retenues par le Maître d'Ouvrage, parmi celles définies à l'article 2.4ci-dessus.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires prévaudront sur toutes les indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, ou d'un prix forfaitaire dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Le montant global et forfaitaire inscrit sur l'acte d'engagement prévaudra systématiquement.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

A - Les offres seront adressées par voie électronique :

Sous format PDF uniquement que la plateforme du Département à = marchespublic.aude.fr

## **ARTICLE 6 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les travaux concernant un aménagement d'existant, il est vivement conseillé de procéder à une Visite sur site en prenant rdv en Mairie au 04.68.79.15.16

Informations techniques :

**DELDEBAT – RIVEL Architectes Associés**  
6 bd Omer Sarraut - 11000 CARCASSONNE  
Téléphone : 04 68 72 67 98 / Télécopie : 04.68.71.03.19 / Portable : 06.08.64.64.48  
deldebat.rivel.archis@wanadoo.fr

BET STRUCTURE : GCIS 04.68.10.21.93  
BET FLUIDES : CITE 04.68.25.33.51  
ECONOMISTE : CEBAT 04.68.47.94.86

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**COMMUNE DE CAPENDU**  
**Place Hotel de Ville**  
**11700 CAPENDU**

**À l'attention de Monsieur le Maire jean-Jacques CAMEL**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Le Maître d'Ouvrage